

N°3 - 2010



mars 2010

Bulletin

D'informations

Spécial protocole

Revenons aux faits ... !!

www.satac.eu

Bureau National du SATAc
DSAC/Sud-Ouest
BP 70.116
33704 MERIGNAC CEDEX

Bureau National ■ Tél : 05 57 92 84 90 ■ Fax : 05 57 92 84 91
Secrétaire Général ■ Tél : 03 88 59 63 68 ■ Fax : 03 88 59 64 20

Introduction

Ce Bulletin d'Informations, qui contient les derniers courriers échangés avec le Ministère, est destiné à vous informer, mais également à remettre les choses en ordre. En effet, la communication des uns et des autres a été intense ces derniers temps et, sous prétexte de vouloir mobiliser, certains ont exagéré, voire dépassé les bornes.

Une privatisation ? Quelle privatisation ?

Nous avons pu lire que les aérodromes de groupes F et G allaient être privatisés, que la DSAC allait l'être également ... même la DTA a été citée.

Vous constaterez, dans ce bulletin d'informations (c'est écrit et signé par le Ministre et le Secrétaire d'Etat), qu'il n'est pas prévu de privatiser quelque service que ce soit, pas plus les aérodromes de groupes F et G que la DSAC, l'ENAC, etc.

Une mobilisation relative, mais que certains tentent de récupérer à leur avantage.

Nous ne ferons pas de commentaires sur la méthode de comptabilisation des grévistes qui, en y incluant les gens en congés, permet de « gonfler les chiffres ».

Par contre, certaines Organisations Syndicales essaient de tirer la couverture à elles en tentant de faire croire qu'elles ont tout obtenu, mais la réalité est plus complexe.

Certains sont assez coutumiers de ce type d'attitude, ayant pris l'habitude de s'attribuer tous les succès, y compris ceux des autres, et de reporter, par contre, sur les autres tous les échecs ... et, dans ce cas, les syndicats autonomes sont des coupables tout trouvés.

Peut-on tout se permettre pour mobiliser ?

Ce qui vient de se passer démontre que certains le pensent, et les communications des uns et des autres démontrent que le pas entre exagération et mensonge a été franchi ... et plusieurs fois.

Les courriers contenus dans ce Bulletin d'Informations prouvent la continuité de l'action du SATAC UNSA et démontrent, preuves à l'appui, qu'il est possible de relayer les craintes et préoccupations des agents et de défendre leurs intérêts sans, pour autant, affoler tout le monde.

Et maintenant ?

Tout n'est pas terminé ... loin de là !!

Le SATAC UNSA continuera de défendre les personnels comme il l'a toujours fait.

Ce point d'information sur l'action qu'a menée le SATAC UNSA dans l'intérêt des personnels, sans publicité outrancière rassurera ceux qui auraient fini par douter, à force d'« intox ».

Peut-être faudra-t-il se mobiliser à un moment ou à un autre ... mais le SATAC UNSA, si c'est justifié et nécessaire, sera présent et vous en informera.

**Le Bureau National
du SATAC UNSA**

Sommaire

1

Le Ministre et le Secrétaire d'Etat écrivent aux organisations Syndicales

Le mardi 23 février 2010 :

Le Ministre et le Secrétaire d'Etat écrivent une lettre qu'ils adressent aux signataires du préavis de grève en cours puis, quelques minutes plus tard, à l'ensemble des organisations syndicales de la DGAC.

Cette lettre lève le voile sur certains aspects, apportent des garanties concernant certains domaines ... mais pas tous.

Le SATAC UNSA décide d'écrire un courrier pour mettre les choses au point.

2

Le SATAC UNSA réagit : Il écrit au Ministre et au Secrétaire d'Etat et est reçu au Ministère

Le vendredi 26 février 2010 :

Le SATAC UNSA, après avoir rencontré, en bilatérale, le Directeur général de la DGAC le mercredi 24 février, adresse un courrier au Ministre ainsi qu'au Secrétaire d'Etat et demande à être reçu en urgence.



Le SATAC UNSA fait une mise au point sur le périmètre du FABEC

(approche élargie) et sur les autres domaines de la DGAC (DSAC, etc.).

Il obtient l'engagement qu'une réponse claire serait apportée à son courrier.

3

Le Ministre et le Secrétaire d'Etat répondent au SATAC UNSA

Le jeudi 4 mars 2010 :

Le SATAC UNSA reçoit un courrier du Ministre et du Secrétaire d'Etat qui répond aux questions qu'il a posées et aux interrogations des personnels qu'il a relayées :

- L'unité de la DGAC est réaffirmée
- Toute idée de privatisation est écartée

- Des assurances sont données pour l'ensemble des personnels
- Le domaine de la surveillance est pris en considération, y compris dans les projets européens
- Les réformes statutaires à mener (corps des TSEEAC et encadrement) sont confirmées

4

Le Ministre et le Secrétaire d'Etat donnent mandat à Gilles Savary

Le jeudi 4 mars 2010 :

Le Ministre et le Secrétaire d'Etat mandatent M. Gilles Savary pour mener une mission de conciliation.

Ce mandat prend en compte les demandes exprimées par le SATAC UNSA relativement à l'unité de la DGAC et à l'étude des aspects liés à la surveillance.

L'échéance pour la fin de ses travaux est fixée à fin juin 2010 au plus tard.

1

La lettre du Ministre et du Secrétaire d'Etat aux organisations Syndicales



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

*Le secrétaire d'État
chargé des Transports*

Paris, le 23 FEV. 2010

Messieurs les Présidents et Secrétaires nationaux,

La mobilisation des personnels de la DGAC dans le cadre du mouvement de grève en cours, montre la persistance d'inquiétudes fortes sur le processus de construction du ciel unique européen que nous avons engagé.

Ces inquiétudes ne pourront être levées qu'au travers d'un dialogue ouvert et constructif, permettant de répondre aux préoccupations des personnels et de leur apporter toutes les garanties nécessaires quant à leur situation professionnelle et statutaire au sein du bloc fonctionnel d'espace aérien d'Europe central (FABEC) que nous voulons créer.

Au cours de nos précédents échanges, nous avons à la fois fixé un cap ambitieux pour ce FABEC, en proposant de suivre la voie d'un modèle intégré, et offert d'importantes garanties avec un grand service public permettant de maintenir les statuts actuels des personnels de la DGAC, par exemple par des mises à disposition. Nous avons pris connaissance par ailleurs de la position de certains syndicats qui préfèrent un modèle coopératif au modèle d'intégration.

Cependant, nous avons clairement indiqué que le calendrier et les modalités de cette évolution stratégique devaient être négociés avec les représentants des personnels.

En outre, afin de se donner tout le temps nécessaire à cette négociation, la DGAC vous a proposé, d'une manière qui mérite sans doute d'être précisée, de séparer les négociations sur le protocole social, du sujet particulier de la construction européenne, en commençant par discuter du mandat à confier à la partie française pour négocier le traité international dont nous devons jeter les bases de manière concertée d'ici la fin de l'année 2010.

Messieurs les Présidents et Secrétaires nationaux
des syndicats
SNAC CFTC
SNCTA
SMIAC AIPC
SMNA-FO
SNPACM-FO
SNICAC
SNPL DGAC
SPAC CFDT
UNSA IESSA
UNSA ICNA
UNSA SATAC
USAC CGC AC
USAC-CGT

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 61 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr

Nous confirmons cette position et c'est pourquoi nous avons demandé à Monsieur Gilles Savary, ancien vice-président de la commission transports du Parlement européen, d'effectuer une mission de concertation auprès de vous et de la DGAC, afin de déterminer les grandes orientations et les garanties professionnelles et statutaires, qui devront être introduites dans ce traité pour confirmer nos engagements et rassurer les personnels quant à leur avenir dans ce FABEC dont le périmètre exact et le modèle définitif devront éventuellement être précisés. Nous vous confirmons aussi que le nombre de centres de contrôle devra être maintenu et fixé par le traité.

Nous comptons sur votre esprit de dialogue pour reprendre les discussions sur ces nouvelles bases et permettre à Monsieur Savary de nous rendre un premier rapport avant la fin juin 2010, fixant les bases d'un traité susceptible de recevoir l'accord d'une majorité des personnels tout en engageant résolument la France dans la construction du ciel unique européen.

En vous priant de croire, Messieurs les secrétaires nationaux, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Dominique BUSSEREAU

La lettre du SATAC UNSA au Ministre et au Secrétaire d'Etat



Syndicat Autonome des Techniciens et cadres de l'Aviation Civile
DAC/SG - BP 70 116 - 33 704 Mérignac Cedex
Bureau National ■ Tél : 05 57 92 84 90 ■ Fax : 05 57 92 84 91
Secrétaire Général ■ Tél : 03 88 59 63 68 ■ Fax : 03 88 59 64 20



Monsieur Jean-Louis Borloo
Ministre d'État, ministre de
l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et
des Négociations sur le Climat

246, bd Saint-Germain
75700 Paris

Strasbourg, le 25 février 2010.

Objet : Réunion bilatérale SATAC/Ministère
N/Ref : SAT/SG 10-008

Monsieur le Ministre,

En préparation à notre entrevue qui aura lieu demain, nous souhaitons attirer votre attention, par écrit, sur un certain nombre de points qui sont fondamentaux à nos yeux.

Dans une lettre adressée le 23 février au soir aux syndicats signataires de préavis de grève à la DGAC, puis à l'ensemble des organisations syndicales de cette même direction, vous avez décidé de confier une mission de concertation à Monsieur Gilles Savary, ancien vice-président de la commission des transports du Parlement européen afin de déterminer les garanties professionnelles et statutaires et les grandes orientations qui devront être introduites dans le traité en cours d'élaboration sur le FABEC.

Par rapport aux grandes lignes que vous avez fixées pour cette étude, nous avons un certain nombre de remarques et de demandes.

En effet, vous connaissez certainement les communiqués plus alarmants les uns que les autres diffusés par certains syndicats et, si vous souhaitez effectivement pouvoir rassurer les personnels de la DGAC, mais aussi conserver un dialogue de qualité avec les organisations syndicales qui n'étaient pas dépositaires de préavis de grève, il vous faut également prendre en considération nos préoccupations, à savoir l'unité de la DGAC, le statut de l'ensemble des personnels de la DGAC et le maintien de passerelles entre les différents domaines et services.

Ainsi, concernant le périmètre de l'étude relative au FABEC, nous vous demandons de préciser qu'il englobe bien celui de la DSNA actuelle avec ses centres, mais aussi l'ensemble de ses approches et de ses tours de contrôles ainsi que ses services ATM, AIS, etc.

Des craintes ont également été exprimées concernant les services outre-mer et nous souhaitons que l'étude confiée à M. SAVARY prenne ces services en considération.

Nous vous demandons, par ailleurs, de lever toute ambiguïté sur une possible privatisation, même partielle, de services de la DGAC.

1/2



L'impact de la constitution du FABEC sur les activités de surveillance doit également être anticipé et nous souhaitons que celui-ci soit étudié en même temps que la constitution du prestataire de services de la navigation aérienne avec une projection à 3/5 ans.

En effet, la surveillance a une dimension stratégique dans la sécurité de l'aviation et les mouvements de coopération constatés en Europe ne sont pas circonscrits aux seules activités des prestataires de services de la navigation aérienne : une coopération renforcée est non seulement nécessaire au sein de la zone couverte par le FABEC, mais aussi rendue incontournable par l'harmonisation des méthodes de travail souhaitées par l'EASA voire l'OACI.

Concernant le service en charge de cette surveillance, **nous vous rappelons les termes de notre courrier SAT/SG 09-043 du 16 décembre dernier** par lequel nous attirions votre attention sur le sous effectif de la DSAC qui, étant dans sa première année d'existence, est encore en phase de « montée en puissance » et ne devrait pas être soumise aux règles induites par l'application stricte de la RGPP au sein de la DGAC. Des audits ont régulièrement lieu et, pour pouvoir se conformer aux recommandations internationales, la DSAC doit disposer des moyens humains suffisants.

Il est donc vital pour son avenir et celui de la place de la France dans l'Europe aéronautique que la DSAC puisse augmenter ses effectifs et **nous vous demandons, à nouveau, de bien vouloir revoir le plafond d'emploi pour ce service au titre des années 2010 et 2011 et d'envisager des mesures particulières liées à la construction de ce nouveau Service à Compétence Nationale.**

Enfin, si nous sommes satisfaits des termes de votre courrier du 16 décembre dernier par lequel vous nous faites part de l'avis favorable du Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat de faire évoluer le statut des TSEEAC dans le cadre de la réforme des différentes catégories de la fonction publique hors du Nouvel Espace Statutaire, après un examen spécifique, nous vous rappelons que cette réforme, à elle seule, ne permettra pas de résoudre l'ensemble des problèmes du débouché de carrière des TSEEAC.

Le nouveau corps de cadres et experts prévu au protocole DGAC 2007-2009 doit être créé dans le cadre du protocole négocié actuellement afin d'apporter une reconnaissance aux personnels assumant les fonctions correspondantes.

Il pourrait également permettre d'améliorer la fin de carrière des IEEAC et d'apporter une reconnaissance professionnelle aux attachés concernés.

Au-delà des échanges que nous pourrions avoir au cours de la réunion bilatérale de demain, nous souhaitons obtenir une réponse à ce courrier qui exprime nos préoccupations principales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Pour le Bureau National,
Le Secrétaire Général

Alain RETIARD

COPIES :

- Monsieur Dominique Bussereau - Secrétaire d'Etat chargé des transports
40, rue du Bac - 75007 Paris
- SATAC UNSA - Bureau national



www.satac.eu

BN ■ Tél : 05 57 92 84 90 ■ Fax : 05 57 92 84 91

SG ■ Tél : 03 88 59 63 68 ■ Fax : 03 88 59 64 20

Le Télégramme

à diffuser largement

N° 011/2010

lundi 1^{er} mars 2010

Page 1/1

Le SATAC UNSA reçu au Ministère

Le SATAC UNSA a été reçu par le cabinet du ministre le vendredi 26 février 2010.

Après avoir pris connaissance de la lettre annonçant une mission de concertation confiée à M. Savary, le SATAC UNSA souhaitait obtenir une confirmation sur un certain nombre de points qui n'étaient pas assez précisément rappelés.

Le SATAC UNSA tenait surtout à réaffirmer ses préoccupations relativement aux évolutions européennes, au-delà du seul FABEC, et à évoquer encore une fois le périmètre de celui-ci.

Le SATAC UNSA a déposé un courrier auquel le Ministère s'est engagé à répondre rapidement.

LE SATAC UNSA APRES AVOIR LU, SOUS LA PLUME DU MINISTRE, QUE DES GARANTIES STATUTAIRES ET PROFESSIONNELLES DEVAIENT ETRE APORTEES AUX PERSONNELS DESTINES A ALLER DANS LE FABEC ET QUE LE NOMBRE DE CENTRES DEVAIENT ETRE MAINTENU, A SOUHAITE FAIRE UNE MISE AU POINT.

Même s'il est surprenant que nous soyons les seuls à nous en préoccuper, nous sommes allés demander au Ministère que la « mission Savary » soit élargie et qu'elle se préoccupe de toute la DGAC avec un regard particulier sur les aspects liés à la surveillance ... et au minimum celle du FABEC.

Pour le SATAC UNSA, l'Europe ne concerne pas que la Navigation Aérienne, la Surveillance aussi évolue au sein de l'Europe.

Nous avons également tenu à réaffirmer que, pour nous, le FABEC se concevait « du sol à illimité », en y incluant non seulement les CRNA, mais aussi les aérodromes (approches ... ainsi que toutes les tours de contrôle).

Il était également important que nous puissions rappeler au Ministère que le FABEC ne se limite pas aux seuls services du contrôle, mais concerne l'ensemble des services de la navigation aérienne, y compris les services dits annexes tels que l'information aéronautique, la conception de procédures de circulation aérienne, etc.

Le FABEC ne se conçoit, pour le SATAC UNSA, que comme un tout : Il inclut l'ensemble des aérodromes, y compris des groupes F et G, et l'information aéronautique, la conception de procédures de circulation aérienne, la qualité de service/sécurité, etc. et, à terme, le support.

Pour le SATAC UNSA, l'unité de la DGAC n'est pas qu'un « concept » ou un argument électoral : Nous y tenons et le disons contrairement à d'autres qui ne parlent que de l'Europe du contrôle (*même pas Europe de la navigation aérienne*) dans leurs tracts ou dans les médias !

De la même façon, la notion de « chaîne de sécurité » est primordiale à nos yeux parce que, même si tout le monde ne voit que les acteurs de première ligne (les contrôleurs), ils ne font pas tourner le système à eux seuls et les gens que nous représentons, même s'ils ne sont pas sous les feux de l'actualité, sont indispensables à un fonctionnement sûr de la navigation aérienne. Il ne faut pas l'oublier !

Pour le SATAC UNSA, l'unité de la DGAC et la notion de « chaîne de sécurité » doivent être préservées et, par conséquent, réaffirmées en toute occasion.

Enfin, nous avons demandé que des garanties statutaires et professionnelles soient également apportées aux agents non compris dans le périmètre du FABEC ... ce qui semble la moindre des choses.

Pour le SATAC, si des garanties sur le plan statutaire, mais aussi professionnel, doivent être apportées aux personnels qui rejoindront le FABEC, il en est de même pour ceux qui exercent dans les autres domaines de la DGAC.

Le SATAC UNSA a laissé, à l'occasion de cette réunion bilatérale, un courrier auquel le Ministère s'est engagé à répondre rapidement. Nous attendons des réponses avec impatience et vous tiendrons informés.

La réponse du Ministre et au Secrétaire d'Etat au SATAC UNSA



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉQUIPEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
LE CHARGE DES TECHNOLOGIES-RENTES ET DES NOUVEAUX SERVICES AÉRIENS

Le ministre d'État

*Le secrétaire d'État
Chargé des Transports*

Paris, le - 4 MARS 2010

Monsieur le Secrétaire général,

Dans votre courrier en date du 25 février dernier et lors de la rencontre qui a suivi au ministère le 26 février dernier, vous nous avez fait part de vos préoccupations concernant le projet de constitution du bloc fonctionnel d'espace aérien que nous allons construire avec nos partenaires allemands, suisses, belges, néerlandais et luxembourgeois, appelé FABEC.

Nous tenons tout d'abord à vous assurer que la concertation que nous souhaitons instaurer sur cet important projet concerne tous les syndicats de la DGAC et en particulier le SATAC-UNSA dont nous saluons la volonté de privilégier le dialogue et de s'engager résolument dans la construction du ciel unique européen.

Le FABEC concerne bien entendu l'ensemble des services qui constituent aujourd'hui la DSNA. Il faut maintenant décrire précisément comment nous les intégrons dans l'organisme qui sera créé par le traité international et c'est la mission principale confiée à M. Gilles SAVARY.

Nous avons par ailleurs indiqué dès le 11 janvier dernier que nous conserverons à la DGAC son statut actuel, ce qui permettra aux personnels de garder leur statut de fonctionnaire et d'être mis à disposition ou détachés dans le FABEC. Ceci garantira aussi le maintien de passerelles entre les différents services de la DGAC en France métropolitaine comme d'habitude.

Nous vous confirmons également qu'aucune privatisation n'est envisagée. Au contraire, le choix d'un modèle de service public intégré au niveau des 6 Etats pour les services de la navigation aérienne est le meilleur moyen de réaffirmer le caractère régalien de ces services et d'empêcher leur privatisation.

S'agissant de la DSAC, et donc de la surveillance de la sécurité, qui est une fonction essentielle à maintenir dans la constitution du FABEC, nous souhaitons également qu'une coordination interétatique puisse avoir lieu dans des conditions qui restent à préciser, notamment à travers du traité, et ceci pourra donc aussi faire l'objet d'un examen par M. Gilles SAVARY.

En ce qui concerne les effectifs de cette direction, nous sommes conscients des contraintes qu'exercent les pleins d'emplois de la DGAC, mais le gouvernement a accepté de rouvrir la discussion pour 2011. Ce point pourra donc être réexaminé dans le cadre des discussions protocolaires.

Monsieur Alain BELLARD
Secrétaire général
Syndicat Autonome des Techniciens et cadres
de l'Aviation Civile (SATAC)
DAC/SD
BP 70 116
33 004 MERIGNAC CEDEX

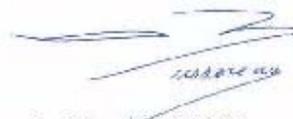
4bis rue de Valenciennes - 75001 Paris - Tél: 33 (0)1 40 01 21 21
www.developpement-durable.gouv.fr

Enfin, nous vous avons déjà donné un avis favorable en relation avec le ministre chargé de la fonction publique sur l'évolution du statut des TSEEAC à entreprendre dans le cadre de la réforme des différentes catégories de la fonction publique. Nous vous confirmons que cette évolution sera coordonnée avec la réflexion en cours sur l'encadrement et l'expertise à la DGAC.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO



Dominique BUSSEREAU

6

Le mandat du Ministre et du Secrétaire d'Etat à M. Gilles Savary



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

*Le secrétaire d'État
chargé des Transports*

Paris, le 4 MARS 2010

Monsieur,

La France s'est engagée résolument dans la mise en œuvre du règlement sur le deuxième paquet du ciel unique européen, afin d'apporter à la fois plus de sécurité, plus de capacité et plus d'efficacité économique à la navigation aérienne et de réduire son impact sur l'environnement. Ce nouveau règlement renforce le concept des blocs d'espace aérien fonctionnels (FAB), pour une gestion de l'espace aérien plus intégrée en s'affranchissant des frontières nationales. Leur mise en œuvre est prévue au plus tard en 2012.

Avec un espace aérien accueillant 55% de tout le trafic aérien européen, le projet FABEC – (« FAB Europe Central ») – réunissant l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse, est de loin le plus important de ces projets. Vous lui avez donc donné ces objectifs très ambitieux lors de la réunion de lancement que nous avons effectuée fin 2008, dans le cadre du sommet de l'aviation civile organisé à l'occasion de la présidence française à l'Union européenne.

Pour atteindre ces objectifs et en sauvegarder le caractère de service public, il nous apparaît nécessaire de créer une organisation intégrée de la prestation de services de navigation aérienne pour les espaces aériens du FABEC d'ici le milieu de la décennie. Cette intégration doit garantir la continuité de la chaîne de sécurité opérationnelle et technique qui fait aujourd'hui la qualité de nos services de navigation aérienne. La préservation des infrastructures existantes en France au travers du maintien du nombre de ses centres de contrôle en route, ainsi que la continuité des services de navigation aérienne entre en route, approche, et contrôle d'aérodrome, avec les moyens et services associés, sont deux autres principes forts.

La réussite de ce projet nécessite également l'adhésion des personnels qui doivent y être associés et obtenir les garanties nécessaires quant à leur avenir. C'est pourquoi le Gouvernement considère que la prestation des services de navigation aérienne au sein du FABEC devra être construite sur un modèle intégré, de service public, respectant les principes suivants :

sa construction devra être élaborée en concertation avec les personnels et les partenaires sociaux et son statut donnera une grande place au dialogue social ;

Monsieur Gilles SAVARY
5, avenue Montaigne
75008 PARIS

Hôtel de Bragança – 216, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 01 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr

- les personnels de la DGAC mis à disposition ou détachés au sein de cette nouvelle structure publique FABEC garderont leur statut de fonctionnaire des corps de la fonction publique d'Etat en vigueur à la DGAC, afin entre autre de maintenir leur mobilité à travers ses différentes directions.

Ces orientations ont été présentées aux représentants des personnels le 11 janvier dernier. La position du gouvernement français a aussi été récemment communiquée aux représentants des six Etats du FABEC dans le groupe de projet, par le Directeur général de l'aviation civile et aux directeurs des sept prestataires de service. Cette position sans ambiguïté a semblé être appréciée en tant que portouse d'une réelle ambition.

La France et l'Allemagne ont par ailleurs confirmé lors du sommet des chefs d'Etat du 4 février dernier à Paris, que la mise au point du traité international devant créer le FABEC, serait l'un des axes majeurs de l'agenda stratégique des deux pays en 2010.

Ce traité sera l'acte fondateur du FABEC. Il fixera ses organes et ses mécanismes de gouvernance. Nous pensons qu'il doit aussi donner aux personnels toute la visibilité nécessaire sur les grandes orientations et les garanties professionnelles et statutaires sur lesquelles nous nous sommes engagés. C'est pourquoi nous avons souhaité vous confier la mission de proposer le mandat de négociation qui sera donné aux représentants de la France pour établir les bases de ce traité qui permettront de confirmer les principes énoncés ci-dessus. La rédaction de ce mandat de négociation est l'objet même des concertations qui vous sont confiées.

Après avoir entendu les arguments de l'ensemble des acteurs du système aérien français, et notamment les syndicats avec leurs différentes sensibilités sur ce sujet, vous vous attacherez à élaborer le périmètre exact et le modèle précis de l'organisme à créer en proposant la structure juridique qui vous semblera la plus adaptée à la mission de service public intergouvernementale de ce FABEC intégré. Il sera important d'exposer aux partenaires syndicaux la pertinence de ce modèle intégré face à un système coopératif qui ne préserve pas à terme la spécificité du modèle français de service public et ne permet pas d'atteindre les objectifs que nous souhaitons atteindre.

Vous examinerez les garanties et les mécanismes à introduire dans le traité pour que le statut du futur organisme permette aux personnels de la DGAC de conserver leurs statuts actuels de fonctionnaires tout en étant mis à disposition, ou détachés dans un statut des personnels propre à l'organisme intégré qui doit être mis à l'étude.

Vous pourrez étudier ce point en liaison avec nos partenaires du FABEC, y compris le centre Eurocontrol de Maastricht. Les conditions dans lesquelles le statut de leurs propres personnels sera pris en compte dans le statut des personnels du futur organisme sont également un enjeu primordial.

La surveillance de la sécurité étant une composante essentielle du dispositif de souveraineté et de garantie de la sécurité, nous vous demandons aussi de proposer des dispositions du traité sur le FABEC susceptibles d'organiser, conjointement entre les 6 autorités de surveillance, la supervision du nouvel organisme.

Le maintien de l'unité de la DGAC, chargée des missions régaliennes que nous souhaitons préserver, et garante de la formation et de la qualification de tous les personnels de l'aviation civile, est un autre point essentiel de ce projet. La DGAC doit rester l'administration de rattachement des personnels français de l'aviation civile, garantissant leurs statuts et leurs carrières, et maintenant les passerelles nécessaires entre tous les métiers que se soit en France métropolitaine ou dans nos services d'outre-mer.

Pour réaliser cette mission, vous pourrez vous appuyer sur les services de la DGAC en tant que de besoin. Il vous appartiendra de procéder aux entretiens et de mener les discussions que vous jugerez utiles avec l'ensemble des parties prenantes.

Nous souhaitons que vous puissiez nous remettre vos propositions d'ici fin juin 2010, avec un premier point d'étape début mai. Votre mission se déroulera parallèlement aux travaux des instances de mise au point du FABEC qui réunissent les Etats et prestataires concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jean-Louis ROR OD



Dominique BUSSEREAU